

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 août 2023

Séance du 29/08/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants :
8

Représentés : Patrick CLAUDE

Excusés : Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2023_042

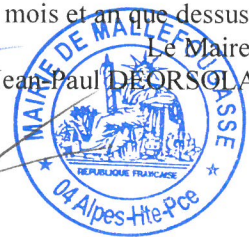
Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle déposée en mars 2023 par la Coopérative scolaire de l'école de Cruis afin de financer en partie les voyages scolaires des élèves (Baratiers pour les CP/CE1 et Villard de Lans pour les CE2/CM1/CM2) qui ont eu lieu au printemps 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 250€ afin de financer en partie les voyages scolaires des élèves qui ont eu lieu au printemps 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF	Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie
DIGNE LES BAINS (A H P)	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 31/08/2023	
004-210401097-20230829-D_2023_042-DE	

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....~~31~~ AOUT 2023

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 004-210401097-20230829-D_2023_042-DE